

Orges, le 13 juin 2019

**Convocation au Conseil intercommunal
de l'Arrondissement scolaire de Grandson**

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil intercommunal de l'Arrondissement scolaire de Grandson est convoqué pour le

Mercredi 19 juin 2019 à 20h00 à Concise (Grande Salle)

Ordre du jour

- 1 Appel
- 2 Assermentations
- 3 Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018
- 4 Elections des président, vice-président et scrutateurs
- 5 Election de deux membres au comité directeur
- 6 Budget 2019-2020
- 7 Rapport de la commission du budget
- 8 Discussion - adoption
- 9 Préavis 1_05.19 Grandson, discussion et vote
- 10 Préavis 2_05.19 Concise, discussion et vote
- 11 Préavis 3_05.19 Champagne, discussion et vote
- 12 Révision des statuts : état du dossier
- 13 Communications du Comité de direction
- 14 Divers et propositions individuelles

Les documents préparatoires vous seront expédiés dès qu'ils seront en ma possession.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Le président



Jean-Philippe Petitpierre

juin

Liste des présences - Assemblée du 19 juillet 2019

Bonvillars

M.	Fernandez	Victor	Bonvillars	P
M.	Meylan	Thomas	Bonvillars	E
Mme	Meylan	Valentine	Bonvillars	E

Champagne

M.	Gagnebin	Fabian	Champagne	P
M.	Gonin	Philippe	Champagne	E
Mme	Holenweg	Virginie	Champagne	P
Mme	Waller	Béatrice	Champagne	P

Pignat (sera auditeur) (syndic) dimanchain

Concise

M.	Jeanneret	Joël	Concise	P
Mme	Schorderet	Mary-Laure	Concise	P
Mme	Zwietnig	Corinne	Concise	P

Corcelles-près-Concise

M.	Därendinger	Claude	Corcelles-près-Concise	P
M.	Lebet	Vincent	Corcelles-près-Concise	P

Fiez

Mme	Santini Brand	Rebecca	Fiez	P
Mme	Thévenaz	Claire	Fiez	P

(Vice-présidente)

Fontaines

Mme	Boesiger	Carole	Fontaines	P
Mme	Grin	Véronique	Fontaines	E

dimanchain

Giez

Mme	Derosa-Favre	Antoinette	Giez	P
Mme	Montandon	Sylvie	Giez	P

(syndic) syndicate

Grandevent

Mme	Chessa	Isabelle	Grandevent	ASS
Mme	Winckler	Cynthia	Grandevent	E

Grandson

Mme	Bardet	Judith	Grandson	P
Mme	Bovay	Chantal	Grandson	E
M.	Cornaz	Hervé	Grandson	P
Mme	Décoppet	Delani	Grandson	P
M.	Emmel	Michel	Grandson	E
Mme	Helfer	Nicole	Grandson	E
M.	Payot	François	Grandson	P
M.	Payot	Jonathan	Grandson	P

(auditeur)

Montagny

M.	Canna	Dominique	Montagny	E
Mme	Lefebvre	Orlita	Montagny	P
M.	Lunardi	Pierre-Alain	Montagny	P

*septuaginta***Mutrux**

M.	Ferrando	Frédéric	Mutrux	E
Mme	Maradan	Anne	Mutrux	E

*septuaginta***Novalles**

Mme	Amiet	Elodie	Novalles	E
M.	Pellet	Marc	Novalles	P

Onnens

Mme	Cosandey	Anne-Catherine	Onnens	P
M.	David	Cédric	Onnens	P

*septuaginta***Orges**

Mme	Cachin	Saskia	Orges	P
M.	Petitpierre	Jean-Philippe	Orges	P

*(orges dit)***Provence**

M.	Favre	Johny	Provence	P
M.	Palmieri	Pietro	Provence	P

Tevenon

Mme	Forand	Aude	Tévenon	P
Mme	Röthlisberger	Khadija	Tévenon	P
Mme	Tharin	Lucie	Tévenon	ASS

Valeyres-sous-Montagny

Mme	Di Pietrantonio	Arlette	Valeyres-sous-Montagny	E
M.	Favre	Constant	Valeyres-sous-Montagny	E
Mme	Roulet	Sonja	Valeyres-sous-Montagny	P

Vugelles-la-Mothe

Mme	Beuret	Magdalena	Vugelles-La Mothe	P
Mme	Robba	Marie-Christine	Vugelles-La Mothe	P

Procès-verbal de la séance du Mercredi 19 juin 2019 à Concise

La séance a été convoquée avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel
2. Assermentations
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018
4. Elections des président, vice-président et scrutateurs
5. Election de deux membres au comité directeur
6. Budget 2019/2020
7. Rapport de la commission du budget
8. Discussion et adoption du budget 2019/2020
9. Préavis 1_05.19 Grandson, discussion et vote
10. Préavis 2_05.19 Concise, discussion et vote
11. Préavis 3_05.19 Champagne, discussion et vote
12. Révision des statuts : état du dossier
13. Communications du Comité de direction
14. Divers et propositions individuelles

M. le Président, J-Ph. Petitpierre, ouvre la séance à 20h16 en souhaitant la bienvenue à tous.

Il passe la parole à Mme M-L. Schorderet (Concise) qui souhaite la bienvenue au Conseil dans sa commune et en convie les membres à un apéritif en fin de séance offert par la commune de Concise.

M. le Président rappelle aux membres qu'ils avaient reçu deux ordres de jour. Un premier, le 9 juin envoyé dans les délais, et un deuxième datant du 13 juin, incluant les préavis proposés par le Codir. Il propose de prendre ce dernier en compte pour cette séance et demande si cela appelle des remarques.

Mme R. Santini Brand (Fiez) se dit interpellée par l'ordre du jour dans la mesure où le Conseil devra statuer sur 3 préavis pour lesquels il n'y a pas eu de commissions ad hoc. Elle est perplexe par rapport aux décisions qui seraient prises ce soir. Elle rappelle aussi que le Président devrait s'assurer que tous les conseillers soient en possession, dans les meilleurs délais, de tous les documents par rapport aux préavis et se dit surprise qu'il n'y ait pas eu de report de date pour ce Conseil.

M. le Président est tout à fait d'accord avec cette interpellation. Il précise qu'il a eu le même débat avec le Codir, et qu'il a été décidé de laisser au Conseil la liberté de choisir une entrée en matière ou pas.

Il propose de prendre en compte le deuxième ordre du jour, mais que si le Conseil estime ne pas avoir assez d'informations sur les préavis proposés pour la prise de décision, et qu'il préfère garder le premier, ce sera ce dernier qui sera prise en compte.

M. F. Gagnebin (Champagne) est aussi d'avis que les membres du Conseil ont reçu tardivement tous les documents aussi bien les préavis que le budget. Pour lui, soit le Conseil délibère sur la base du deuxième ordre du jour, soit il faut annuler cette séance car tous les documents sont arrivés en retard.

M. le Président demande à l'assemblée si elle veut siéger ce soir.

M. F. Payot (Grandson) reconnaît aussi que les délais d'envoi des documents ont été dépassé, mais recommande d'accepter de siéger ce soir en travaillant sur le deuxième ordre du jour pour avancer. Il demande si des commissions se sont penchées sur les préavis.

M. le Président dit que le Codir, par faute de temps, avait promis de soumettre les préavis à la commission du budget. Il demande aux membres de la commission s'il avaient eu assez de temps pour étudier les préavis.

M. V. Lebet (Corcelles-Près-Concise), membre de la commission du budget, avance que la commission s'est prononcée juste sur la poursuite de l'étude pour le bâtiment multiusages qui est bien avancé, et qu'elle n'a pas avalisé les chiffres présentés.

Mme A-C Cosandey (Onnens) dit qu'elle aurait aimé qu'une commission se penche surtout sur les préavis 2 et 3, pour permettre d'avoir une vision d'ensemble de la gestion actuelle et avenir des différents bâtiments scolaires et para-scolaires (location, durée de location, usage, etc.)

Mme J. Bardet (Grandson) relève certains détails dans les préavis qui, selon elle, interpelle par rapport au sérieux de ces préavis.

M. le Président dit qu'il transmettrait la remarque surtout qu'elle n'était pas la première personne à la faire.

M. F. Gagnebin (Champagne) rappelle que le but de ces préavis est d'accepter ou pas la poursuite des études pour les différents projets. Et que c'est seulement une fois la poursuite de l'étude acceptée que des chiffres pourront être présentés.

M. J. Jeanneret (Concise) rappelle qu'il est possible d'ajourner les préavis et de traiter des autres points de l'ordre du jour.

M. le Président est du même avis, mais laisse le Conseil décider.

M. J. Favre (Provence) trouve aussi qu'il est important de siéger ce soir surtout qu'il faudra voter le budget pour la prochaine rentrée scolaire.

M. S. Silvani rappelle que les 3 préavis ont déjà été présentés en tout cas deux fois lors des dernières séances du Conseil, surtout en ce qui concerne les buts et la finalités de ces projets, et que le Conseil avait demandé lors de la dernière séance des préavis formels avec estimation des coûts par commune. Il précise que les préavis présentés ce soir répondent à cette demande et que le seul apport de ces préavis, en plus de ce qui a déjà été présenté, est l'estimation de la répartition des coûts par commune.

M. le Président demande à l'assemblée si elle est d'accord de siéger ce soir. Une large majorité accepte de siéger.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel, 33 membres sont présents. Le Quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Excusés: Mmes V. Meylan (Bonvillars), C. Winckler (Grandevent), Ch. Bovay et N. Helfer (Grandson), A. Maradan (Mutruix), E. Amiet (Novalles) et A. Di Pietrantonio (Valeyres-sous-Montagny) et MM. T. Meylan (Bonvillars), E. Michel (Grandson), D. Canna (Montagny), F. Ferrando (Mutruix) et C. Favre (Valeyres-sous-Montagny).

Démissionnaires: Mmes V. Grin (Fontaines) et V. Lénart (Tévenon) et MM. Ph. Gonin (Champagne) et D. Rüetschi (Grandevent).

2. Assermentations

M. le Président rappelle que, selon l'art 6 des statuts, en cas d'absence d'un membre du Conseil, la Municipalité ne peut pas désigner un remplaçant. Ce soir la commune de Bonvillars a désigné son syndic, M. F. Piguet pour remplacer le municipal M. T. Meylan (Bonvillars) qui est absent. Du point de vue de la loi, il n'est pas possible de remplacer un membre absent. Mais, en demandant conseil à M. le Préfet, ce dernier admet que la Municipalité peut, ce soir là, désigner un autre membre.

M. S. Silvani fait remarquer que selon l'art 7 des statuts, un membre peut être remplacé seulement si il perd son statut de conseiller, ce qui n'est pas le cas de M. T. Meylan (Bonvillars).

M. F. Piguet prend la parole pour expliquer qu'il s'était bien renseigné auprès de M. le Préfet. En effet, le règlement en question comprendrait une faille et il devrait y avoir des suppléants pour les membres de la Municipalité. Mais qu'il se présente ce soir par intérêt pour les sujets qui seront abordés.

M. P.A. Lunardi (Montagny) intervient pour rappeler que lors d'un ancien Conseil, M. le Président a fait valoir l'art 7 des statuts pour refuser la suppléance de M. D. Canna (Montagny) qui était absent.

M. le Président répond que oui et que malheureusement il y a une défaillance dans les statuts, mais qu'il y a aussi une différence entre l'absence d'un membre du législatif et d'un membre de l'exécutif.

Il propose donc à M. F. Piguet (Bonvillars) de ne pas se faire assermenté pour ce soir et d'assister tant qu'auditeur.

2 personnes sont assermentées: Mmes Isabelle Chessa (Grandevent) et Lucie Tharin (Tévenon). Ceci porte le nombre des membres présents à 35.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018

Moyennant les modifications suivantes:

- Page 9: Ajouter l'intervention de Mme D. Décoppet (Grandson) en haut de la page soit:

« Mme D. Décoppet (Grandson) se dit aussi frustrée que la liberté ne soit pas laissée aux membres de s'exprimer et d'aller au bout de leurs explications.

M. le Président explique qu'une fois que les arguments ont été exposés pour répondre à une question, qui en plus n'était pas à l'ordre du jour, il se voit obliger d'interrompre les discussions afin d'avancer sur les points prévus dans l'ordre du jour. Il rappelle aussi que tout le monde a le droit et la liberté de parole et encourage tous les membres à user de ce droit. »

- Page 9: Intervention de M. P.A. Lunardi (Montagny) et non de M. C. Därendinger (Corcelles-près-Concise).

Le PV de la séance du 12 décembre 2018 est accepté à une large majorité.

4. Elections des président, vice-président et scrutateurs

En l'absence d'autres candidatures sont maintenus au poste de:

- Président du Conseil, M. Jean-Philippe Petitpierre (Orges).
- Vice-présidente, Mme Rebecca Santini Brand (Fiez).

Sont élus comme:

- Scrutatrices: Mmes Anne-Catherine Cosandey (Onnens) et Delani Décoppet (Grandson).
- Scrutateurs suppléants: Mme Sylvie Montandon (Giez) et M. Pierre-Alain Lunardi (Montagny).

5. Election de deux membres au comité de direction

M. le Président annonce avoir reçu 2 lettres de démission de la part de 2 membres du comité de direction: Mme Erika Sjoqvist (Montagny) avec effet immédiat et M. Yves Guilloud (Champagne) au 30 juin 2019.

Il remercie les membres démissionnaires pour leur engagement au sein du comité directeur. Il n'a pas reçu de proposition de nouveaux membres de la part des communes, le Comité non plus. Il espère des candidatures ce soir au vu de la charge du travail qui attend les 3 membres restants.

Mme A-C Cosandey (Onnens) propose, vu l'absence de candidature, que toutes les communes en parle au sein de leur exécutif pour désigner des candidats.

M. J. Favre (Provence) dit qu'il serait plus intéressant que les 2 futurs candidats proviennent d'autres communes que celles déjà représentées au sein du Codir.

M. S. Silvani rappelle que cet appel avait déjà été lancé aux communes lors du dernier Conseil, après l'annonce de la future démission de M. Yves Guilloud (Champagne) et trouve dommage qu'il n'y ait pas de candidature ce soir. Ils seront donc obligés de fonctionner à 3 membres en attendant. Par rapport à la charge du travail des membres du Codir, il précise qu'il s'agit d'une séance de travail par semaine durant l'année scolaire.

M. J. Favre (Provence) se demande s'il ne serait pas temps de revoir la manière de diriger l'établissement scolaire avec un directeur à 100% et un comité qui surveille son travail, de manière à ne pas surcharger les membres du Codir qui ont, en général, un autre emploi à côté.

M. S. Silvani répond que cette réflexion avait déjà été faite au sein du Comité et qu'elle serait envisageable avec une éventualité, en matière de gestion, de diviser l'établissement en 2 secteurs primaire et secondaire. Mais que tout dépendra de la concrétisation des différents projets et constructions et ce que cela engendrerait comme charges supplémentaires pour le Comité.

M. S. Silvani ajoute qu'il serait possible de définir un cahier des charges pour cet éventuel directeur délégué avec un taux de travail et un budget, et faire une proposition au Conseil pour évaluer s'il faut aller dans cette direction. Mais il s'agit d'un processus long et futur, mais la réalité d'aujourd'hui c'est que 3 personnes se trouvent à devoir assumer les charges de 5 personnes si ce n'est pas plus, donc il y a un besoin urgent de renfort.

M. le Président demande s'il n'y aurait pas ce soir deux candidat(e)s pour renforcer l'équipe actuelle du comité et peut être arriver avec une nouvelle proposition de gestion d'ici la fin de l'année 2019.

M. F. Gagnebin (Champagne) demande si la situation et le volume de travail actuel sont soutenables pour les 3 membres du Codir. Parce que si ce n'est pas le cas, il y aurait un risque de les voir aussi démissionner à cause de la surcharge de travail.

M. S. Silvani répond que la vérité d'aujourd'hui n'est pas celle de demain. Avec les vacances aux portes, la charge reste encore gérable mais avec la rentrée scolaire le volume de travail est imprévisible sans oublier que les membres ont aussi une vie professionnelle et une vie privée à côté. En plus avec la prochaine législature 2021/2025, rien ne garantit que les membres resteront les mêmes.

M. F. Payot (Grandson) propose d'être directif et de mandater les communes de l'ouest soit Montagny, Giez, Valleyres-sous-Montagny, Orges et Vugelles-la-Mothe pour travailler ensemble et désigner quelqu'un. Et de faire pareil avec les communes de Bonvillars, Champagne, Concise, Onnens, Fontaine et Fiez qui doivent coordonner leurs efforts pour présenter aussi une personne. Les personnes désignées devront compléter le Codir jusqu'à la prochaine assemblée où leur élection sera officialisée. M. le Président retient la proposition mais fait remarquer que selon les statuts, c'est le Conseil qui doit élire la personne au scrutin de liste, à bulletin secret avec le risque de perdre la balance entre les régions.

M. J. Favre (Provence) propose de voter la proposition de M. F. Payot (Grandson).

M. le Président passe au vote. Une majorité des membres est favorable à la proposition.

6. Budget 2019/2020

M. S. Silvani relève une erreur entre le préavis et le tableau du budget. Il précise que c'est le tableau qui fait foi, donc il faudra voter les chiffres du tableau et non pas ceux du préavis.

Il précise que suite aux remarques de la commission de budget l'année dernière, le Comité a pris en compte plusieurs paramètres et est conscient que le nouveau budget est difficile à suivre à cause des différentes ventilations des comptes qui y apparaissent.

En effet, les charges de transport ont été transférées sous le compte dépenses thématiques. La répartition primaire/secondaire a été corrigée en passant de 1-6 / 7-11 à 1-8 / 9-11, en conséquence, les charges pour le secondaire vont baisser et celles de la partie primaire vont augmenter.

Une autre information importante est la réévaluation, demandée par la commission de gestion, du travail de la bourse. Un travail entre le Codir et la bourse a permis de réduire ces charges auprès de la commune de Grandson à hauteur de Fr. 10'000, elles ont passé de Fr 45'000 à Fr 35'000.

Le budget tient aussi compte de la gratuité de l'écolage, avant il y avait des entrées de subsides grâce aux participations des parents aux camps et courses d'école, aujourd'hui, avec le rappel à l'ordre du tribunal fédéral, on ne peut demander que Fr 16.-/jour de participation aux parents.

En incluant tous ces paramètres, le Codir propose un budget avec des charges à hauteur de Fr. 4'830'000. Ce budget est proche des comptes 2017/2018 et beaucoup plus précis car il prend en compte les différentes informations reçues de l'école, ainsi que la partie bâtiments qui répertorie tous les bâtiments des communes que l'ASIGE loue avec les années de construction, les montants de la valeur ECA et les coûts effectifs par commune. Ce qui prépare le terrain pour les investissements futurs.

M. J. Favre (Provence) demande ce qui explique la baisse légère des charges par rapport à l'année passée.

M. S. Silvani répond que cette baisse s'explique par plusieurs paramètres. Tout d'abord le changement dans la répartition des charges primaire/secondaire (de 1-6 / 7-11 à 1-8 / 9-11). Ensuite, certains bâtiments vont coûter moins cher en location et enfin, avant la totalité des participations allait pour les camps des degrés 7-11 et aujourd'hui 80% seulement iront pour les 9-11.

Mme R. Santini Brand (Fiez) demande ce que veut dire « l'enseignement externe ».

M. S. Silvani répond que cela concerne les élèves de nos communes qui vont à l'école à l'extérieur de l'ASIGE par exemple sur Yverdon ou Couvet, leurs frais d'écolage sont pris en charges par l'ASIGE.

M. P-A Lunardi (Montagny) demande si dans l'avenir il serait possible d'intégrer dans le budget la répartition des charges par commune.

M. S. Silvani répond que c'est prévu.

7. Rapport de la commission du budget

M. J. Payot, rapporteur de la dite commission, donne lecture du rapport. Voici ce qu'il en ressort:

- Le budget 2019/2020 affiche une baisse par rapport à celui de 2018/2019, en effet, le Comité a établis un budget plus proche de la réalité des comptes des années précédentes.
- La baisse du poste *102.318.5 honoraires et prestations de services* s'explique par la mise en place de nouveaux outils pour rationaliser l'activité.
- L'augmentation importante du poste *110.365.1 activités sportives et camps* s'explique par la nouvelle répartition primaire/secondaire et l'arrêté fédéral sur la gratuité de l'école.
- Pour les postes *354.316.1 location des classes primaires* et *354.316.2 location des classes secondaires*, la distinction entre les bâtiments primaires et secondaires est établie sur la base d'un inventaire des différentes locations.

Sur la base de ce qui précède, la commission recommande ce qui suit:

Le Conseil Intercommunal, vu le rapport du comité de direction, ouï le rapport de la commission du budget, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte le budget de l'exercice 2019-2020 tel que proposé par le comité de direction dans son rapport du 12.06.2019. Total des revenus: Fr. 63'800.- Total des dépenses: Fr 4'830'000.-. Le montant pour la participation des communes s'élève à fr. 4'766.500.-

8. Discussion et adoption du budget 2019/2020

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Il passe au vote.

Le budget 2019-2020 ainsi que les rapports sont acceptés à l'unanimité.

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, M. le Président demande aux membres du conseil si ils sont d'accord de traiter les points relatifs aux différents projets.

La majorité des membres présents a accepté de traiter les points en question.

9. Préavis 1 05.19 Grandson, discussion et vote

M. le Président passe la parole à M. S. Silvani, président du Codir. Ce dernier rappelle que tous les projets en question ont déjà été présentés par leurs municipalités respectives, en tout cas 2 fois lors des derniers Conseils.

Il explique que le bâtiment multi-usage, qui sera situé devant la caserne en face du bâtiment BorneNau A, va permettre de supprimer les Portakabins, d'aménager un espace économat qui facilitera les livraisons par palette et donc le travail et de dégager de la place pour les travaux manuels ce qui permettra d'avoir une séparation physique entre le primaire et le secondaire.

Il encourage le conseil d'accepter le préavis 1_05.19 et surtout la répartition par commune qui reste provisoire car elle dépendra du nombre d'élèves.

M. le Président demande au rapporteur de la commission du budget, qui a étudié le préavis, de lire son rapport.

M. J. Payot, rapporteur de la Commission donne lecture du rapport. Il en ressort:

- Le bâtiment multi-usage offre l'opportunité à l'ASIGE de pouvoir regrouper les lieux d'enseignement en rapatriant les classes du secondaire des pavillons et de prévoir un économat et un secrétariat adaptés.
- Les surfaces sont réparties sur la base de l'occupation proposée et une estimation des devis est exposée dans le préavis.
- Le préavis donne aussi une estimation de la répartition des coûts par commune et du montant de la location annuelle par l'ASIGE.
- Ce projet s'inscrit dans le cadre de le LEO, favorisant le regroupement scolaire.

Basé sur ce qui précède, la commission à l'unanimité des 3 membres présents, recommande d'accepter le préavis tel que proposé, à savoir:

Le Conseil Intercommunal, vu le rapport du comité de direction, ouï le rapport de la commission du budget, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte le préavis 1_05.19 bâtiment multi-usage, site Borne Nau/ Grandson, tel que proposé par le comité de direction.

M. le Président rappelle aux membres de bien vouloir se présenter pour faciliter la rédaction du PV et éviter les éventuelles erreurs dans les noms et/ou communes.

M. M. Pellet (Novalles) demande: vu que le préavis ne mentionne pas les travaux qui seront exécutés et que l'étude a déjà été réalisé, que doit voter le Conseil ce soir?

M. S. Silvani répond que le préavis concerne effectivement un projet qui est déjà chiffré et plus avancé que les autres. Le but de ce préavis, comme cela avait été demandé lors de l'ancien Conseil, est de demander à l'assemblée son accord pour louer ce bâtiment.

M. J. Jeanneret (Concise) dit qu'avant d'avancer sur ces préavis, il serait judicieux de calculer combien ces 3 projets proposés vont coûter au total aux communes. Selon ses propres calculs, on paierait en moyenne Fr. 170.- par habitant pour ces 3 projets, mais qu'il faut garder à l'esprit le projet à venir de Montagny. Les communes qui ont plus d'enfants vont évidemment payer plus, mais c'est aussi les communes qui ont moins de contribuables.

Si on prend les deux extrêmes, la commune de Vugelles-la-Mothe (plus d'enfants) paierait Fr. 210.-/habitant et la commune de Provence (moins d'enfants) paierait Fr 126.-

Selon une première clé de répartition, on arrive à Fr. 80.- /habitant et Fr. 670.- en plus par élève ce qui veut dire que pour un élève, la commune doit payer les Fr. 80.- en tant qu'habitant plus les Fr 670.- en tant qu'élève. Il se demande s'il n'y a pas moyen d'équilibrer la répartition de façon à ne pas défavoriser les communes ayant plus d'enfants en gardant en tête que les enfants ne sont pas des contribuables.

M. le Président explique que cette clé de répartition date du début de l'Association. En effet, il a été décidé de diviser les coûts en deux moitiés. La première moitié est divisée par le nombre total des

habitants de l'Arrondissement, et la 2ème par le nombre total des élèves de l'Arrondissement. Cette répartition paraissait équilibrée il y a 25 ans, mais peut être qu'il faudrait la revoir aujourd'hui.

M. J. Favre (Provence) dit comprendre la remarque de M. J. Jeanneret (Concise) mais précise que la commune de Provence est une exception, et que si on l'enlève de la répartition, cette dernière paraîtrait plus équilibrée.

M. F. Payot (Grandson) explique que dans le cadre du projet « Bâtiment multi-usage », la commune de Grandson a mis à disposition des terrains pour une valeur de Fr. 1'700'000.- sans rémunération car il s'agit d'implantation de bâtiments scolaires. Et que ce projet n'a aucune répercussion financière directe sur les communes ni par habitant ni par élève dans la mesure où il s'agit d'un partenariat public/privé qui ne demande ni cautionnement ni financement préalable. Il s'agit d'une opportunité qu'a eu la commune de Grandson. Aujourd'hui, il est difficile de trouver un montage financier qui pourrait être assuré par une seule commune d'où l'avantage de pouvoir le faire ensemble dans le cadre de l'ASIGE.

Il rappelle que le RADEGE a le même problème au niveau de la répartition des enfants par commune, les communes qui ont plus d'enfants vont payer plus que celles qui en ont moins et qu'il s'agit d'une répartition des risques entre les différentes communes.

Mme C. Thévenaz (Fiez) se demande si cela fait-il sens de se lancer, aujourd'hui, dans des projets pour lesquels les communes sont obligées de se mettre ensemble car une toute seule ne peut pas en assumer la réalisation.

M. S. Silvani répond qu'une des réponses est la cohésion régionale qui permettra de regrouper les investissements et de ne pas partir tête baissée sur un projet que ce soit au niveau de l'ASIGE, du RADEGE ou de l'ACRG. Peut être qu'investir dans un centre qui rassemble plusieurs activités libérerait de la place ailleurs pour les autres associations qui n'auraient donc pas besoin d'investir.

M. F. Payot (Grandson) ajoute qu'effectivement il s'agit de gros investissements. En effet, aujourd'hui, les gros investissements, concernant le collège de Grandson datant du début de la création de l'arrondissement scolaire viennent juste d'être amortis. Ceux concernant les collèges de Concise et de Fiez sont à un tiers du parcours, il reste encore les 2 tiers à assumer. Il s'agissait de bâtiments neufs construits sur le périmètre de l'arrondissement pour répondre à une demande croissante. Le nombre d'élèves au début était de 800, aujourd'hui, avec environ 1400 élèves, il fallait augmenter la capacité d'accueil scolaire.

S'ajoute à ça la mise en oeuvre de la nouvelle loi qui arrive avec des nouvelles exigences au niveau de l'accueil scolaire et parascolaire. Nous sommes donc obligés de se lancer ensemble dans ces gros investissements.

M. F. Gagnebin (Champagne) explique que les communes concernées ont besoin des préavis présentés ce soir afin de pouvoir avancer dans leurs études de projets et de présenter des chiffres avec les répartitions par commune.

M. J. Jeanneret (Concise) pense que pour éviter de se lancer dans la création des SA, qui représenterait une charge supplémentaire, il serait plus constructif de réviser les statuts de l'ASIGE par rapport au plafond d'endettement qu'il faudra augmenter. Les Conseils des communes devront se prononcer sur ce nouveau plafond.

Il s'inquiète, aussi, pour la commune de Montagny qui n'a pas encore démarré son projet et qui peut se trouver sans fonds car les autres communes auraient déjà épuisé le potentiel

M. le Président répond que de toute façon aujourd'hui le projet de Montagny ne peut être chiffré car cela dépendra de la construction ou non du quartier « En Chamard » ce qui risque de faire passer les chiffres du simple au double.

M. P-A Lunardi (Montagny) explique qu'officiellement, il y a 0 projet au niveau de la commune de Montagny. La commune a pris contact avec le Codir pour une entrevue qui n'a pas encore eu lieu. Mais selon ce qui a été discuté les 3 dernières années, le bâtiment pourrait coûter entre Fr. 15'000'000.- et Fr. 18'000'000.-.

Il rappelle aussi que ce n'est pas à la commission de gestion ou du budget de statuer sur le préavis 1_5.19, mais plutôt à une commission ad hoc ce qui veut dire que le rapport n'est pas valide.

Par rapport aux questions financières, il a aussi fait le calcul pour la commune de Montagny, et c'est Fr 139'000.- de plus comme coût de fonctionnement ce qui correspond à 3,5 points d'impôt pour la commune, ce qui veut dire que suivant les coûts engendrés avec les autres associations communales, la commune devra revoir ses priorités d'investissement.

Il dit que si on ajourne une séance extraordinaire du Conseil pour parler des préavis cela va permettre peut être à une commission ad hoc de mieux les étudier.

Il demande si le chantier de Grandson a bien pu démarrer au printemps 2019 comme cela avait été annoncé.

M. F. Payot (Grandson) répond que la commune de Grandson n'a pas démarré les travaux officiellement en attendant le résultat de cette assemblée. Il recommande à l'assemblée d'accepter le préavis car il s'agit d'une suite à l'initiative de l'ASIGE de séparer le primaire et le secondaire et qu'aujourd'hui on préavise le dernier volet de cette séparation.

Mme S. Roulet (Valeyres-sous-Montagny) rappelle que le site de Borne Nau est sensé être un site secondaire, et qu'il l'est aujourd'hui à l'exception de deux ou 3 bâtiments qui manquent et des pavillons qui doivent disparaître. La commune de Grandson offre l'opportunité aujourd'hui de finaliser ce projet. Elle précise que tous les enfants des communes membres de l'ASIGE sont ou seront un jour scolarisés sur le site de Borne Nau. Elle ajoute que le fait de permettre à d'autres partenaires de s'installer dans les locaux non dédiés à l'école, se traduit par une entrée d'argent et une baisse des coûts pour l'ASIGE. Pour ce qui est du primaire, il a toujours été dit qu'il serait réparti sur d'autres sites tel que Champagne, Concise et Montagny d'ou les projets proposés.

Mme A-C. Cosandey (Onnens) dit qu'en effet, le projet « Bâtiment multi-usage » avait déjà été élaboré et qu'il faudrait accepter le préavis. Par contre, elle demande une commission ad hoc pour statuer sur les deux autres préavis. Par rapport aux coûts, elle donne l'exemple de la commune d'Onnens où 2 places de primaire coûtent Fr. 16'000.- de loyer par année, et que les Fr. 125'000.- estimés l'interpellent et que dans l'immédiat cette différence pose un grand problème.

M. S. Silvani explique la démarche du Codir, il évoque l'art. 19 point 11 des statuts concernant les attributions du comité de direction ou il est dit que le Codir peut entreprendre les démarches auprès des communes en vu d'obtenir la rénovation, la transformation ou la constructions de locaux scolaires. C'est ce qu'il a fait en approchant différentes communes pour pouvoir satisfaire les besoins de l'école. Il ajoute qu'il y a une cohérence dans le projet de Borne Nau dans la mesure où les charges seront réparties. En effet, les coûts des portakabin vont s'annuler et la partie secondaire du jura sera déplacée ce qui permettra de dégager ces salles pour le primaire.

Il précise que le préavis propose aujourd'hui d'accepter la partie financière, mais que les projets sont connus du Conseil depuis 2 ans.

M. J. Favre (Provence) se demande à qui il va falloir payer la location du bâtiment multi-usage, au propriétaire, la Romande énergie, ou au propriétaire du terrain, la commune de Grandson.

M. S. Silvani explique que le fond d'investissement a un accord avec la commune de Grandson et que c'est cette dernière qui va louer aux communes.

M. J. Favre (Provence) dit que le chiffre, environ Fr. 3'000'000.-, estimé pour les charges et entretien sur 30 ans l'interpelle, et qu'avec ce montant le collège devrait être impeccablement entretenu et n'aurait besoin d'aucune rénovation dans les 30 ans à venir. Il se demande s'il ne faudrait faire une comparaison avec le bâtiment de l'ASIGE Borne Nau A pour voir combien cela coûterait effectivement en matière de charges et entretien sur un bâtiment à Fr. 12'000'000.-.

M. S. Silvani répond que les 2% de la valeur ECA permettent de payer le service de conciergerie et les différentes éventuelles rénovations. Le Codir pense définir un cahier des charges standard pour l'entretien des bâtiments. En effet, il n'y a aucune garantie de l'état des bâtiments ni de la fréquence des nettoyages, qui peut changer d'une commune à une autre mais, toutes les communes touchent les 2%, donc un cahier des charges permettrait de justifier ces 2%. Par ailleurs, les coûts d'entretien dépendent de l'état du bâtiment. En effet, dans un bâtiment neuf, les coûts sont minimes mais, plus il vieillit plus il demande d'entretien, on utilisera donc ce qui a été capitalisé au début.

Normalement tous les 30 ans, le bâtiment doit être entretenu et libéré de son amortissement et de ses intérêts. C'est une règle qui est définie dans l'arrondissement, mais qui n'est pas forcément applicable à toutes les salles/bâtiments qui sont louées. Par exemple un bâtiment où sont louées 2 salles seulement, ce ne sont pas les 2 %/ECA de la salle qui vont payer l'entretien, il y a des clés de répartition qui sont différentes d'une commune à l'autre. Et c'est typiquement un sujet qu'on peut demander à la commission de gestion d'étudier dans le cadre de l'évaluation de la gestion des bâtiments comme cela avait été suggéré lors du dernier Conseil.

M. J. Favre (Provence) recommande à l'assemblée d'accepter le préavis 1_5.19 pour concrétiser enfin, cette répartition primaire secondaire tout en offrant un lieu adéquat et convenable pour les élèves du secondaire et où les enfants de toutes les communes seront forcément scolarisés un jour ou l'autre.

M. V. Fernandez (Bonvillars) dit que la commune de Bonvillars s'inquiète des frais d'entretien annuels de toutes ces constructions futures qui prévoient Fr. 3'000'000.-

M. le Président répond que c'est seulement une fois les chiffres définitifs connus, qu'on aura une vision réelle pour l'avenir des communes. Il précise que c'est le cas dans la plupart des conseils intercommunaux, tout le monde arrive avec des gros projets pour répondre aux exigences actuelles mais c'est la somme de tout qui nous fait aller dans le mur mais qu'il est indispensable de trouver les synergies pour avancer.

M. S. Silvani rappelle que l'association a besoin de ces différents bâtiments, toutes les communes ne peuvent pas fournir des surfaces pour pouvoir construire ces bâtiments, donc, il y a des communes qui se mettent en avant, qui mettent à disposition des terrains, qui prennent des endettements pour permettre de pratiquer l'école dans les meilleures conditions possibles. D'un autre côté, il s'agit aussi de lieux stratégiques qui ont été définis dans le schéma directeur, par exemple construire un collège à Mutux n'a pas de sens vu la situation géographique de la commune.

Ce qui complique la situation c'est que tout arrive en même temps, si c'était répartis sur 10 ou 20 ans, la discussion serait différente.

M. M. Pellet (Novalles) ne pense pas que ce soit le lieu qui pose problème mais plutôt l'aspect financier. Il se demande pourquoi une augmentation de la population, qui nécessite une restructuration, ne compenserait pas les coûts de cette restructuration alors qu'elle amène des revenus supplémentaires.

M. le Président dit qu'il comprend ce point d'interrogation et donne l'exemple de la construction d'une salle sur le canton de Genève qui coûterait les 2/3 d'une salle sur le canton de Vaud, dans le même pays avec les mêmes lois fédérales, et les communes sont obligées de payer.

Mme M-L Schordeoret (Concise) rappelle qu'à un moment donné, nous avons tous voté oui pour la journée continue à l'école d'abord pour le bien de nos enfants, pour leur éviter d'être déplacés à droite et à gauche et d'avoir 30 mn pour vite rentrer manger à la maison et retourner à l'école. Aujourd'hui, il faut assumer cette décision et aller de l'avant. Elle pense que nos enfants méritent aussi qu'on investisse pour eux et qu'on dépense bien des millions pour les égouts!

M. le Président passe au vote .

Le Conseil Intercommunal, sur proposition du comité directeur, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour:

Article 1^{er} : La commune de Grandson est autorisée à poursuivre l'étude et la construction du projet de bâtiment multi-usages, selon les travaux tels que décrits dans le préavis ci-dessus 01_05/19.

Article 2 : Le comité de direction de l'ASIGE est autorisé à louer les surfaces aux conditions habituelles, selon le tableau présenté.

accepte le préavis 1-05.19 à une large majorité avec 2 abstentions.

10. Préavis 2_05.19 Concise, discussion et vote

M. le Président demande aux membres du Conseil s'ils sont d'accord de traiter ce préavis.

Avec 10 voix pour, 11 voix contre et 13 abstentions, la discussion du préavis 2-05.19 est reportée au prochain Conseil.

11. Préavis 3_05.19 Champagne, discussion et vote

M. le Président demande aux membres du Conseil s'ils sont d'accord de traiter ce préavis.

Avec 6 voix pour, 10 voix contre et 33 abstentions, la discussion du préavis 2-05.19 est reportée au prochain conseil.

M. F. Gagnebin (Champagne) ne cache pas sa déception et reproche à l'assemblée de ne pas prendre au sérieux la sécurité des enfants et d'en léguer toute la responsabilité à la commune de Champagne qui veut faire l'effort pour y remédier.

M. J. Jeanneret (Concise) dit qu'il ne s'agit pas d'un refus mais juste d'un report pour mieux éclaircir la situation dans sa globalité aussi bien pour Champagne que pour Concise.

Mme A-C. Cosandey (Onnens) fait remarquer qu'il y a des patrouilleuses scolaires à Champagne qui sont là justement pour la sécurité des enfants.

M. F. Gagnebin (Champagne) dit qu'il est conscient que le préavis n'a pas été refusé mais reporté, mais il rappelle que cela fait 8 ans qu'il travaille dessus, 2 ans qu'on en parle dans le cadre de l'ASIGE et que ce report ne fait que repousser encore l'échéance pour pouvoir présenter un projet concret avec des chiffres.

M. J. Favre (Provence) propose au Président et au Codir de convoquer une assemblée extraordinaire assez rapidement afin de pouvoir statuer sur les 2 préavis.

Il a l'impression que la commune de Champagne nous demande de voter Fr. 23'000'000.- pour un projet qui n'est pas encore définie et lui propose de commencer par demander à l'assemblée d'abord de voter un crédit d'étude.

M. le Président répond que c'est justement ce qui est demandé dans le préavis: autoriser la commune de Champagne de poursuivre l'étude de son projet.

M. J. Favre (Provence) dit que cela n'a pas été présenté tel quel. Mais qu'effectivement il faudrait pouvoir avancer.

M. S. Silvani précise que dans les 2 préavis Concise (qui a arrêté le projet en attendant) et Champagne, la Codir demande une autorisation pour poursuivre l'étude.

M. le présidents rappelle les conclusions des 3 préavis:

Grandson

1. La commune de Grandson est autorisée à poursuivre l'étude et la construction du projet de bâtiment multi-usages, selon les travaux tels que décrits dans le préavis ci-dessus, n° 01.05/19.
2. Le comité de direction de l'ASIGE est autorisé à louer les surfaces aux conditions habituelles selon le tableau présenté.

Concise

1. La commune de Concise est autorisée à poursuivre l'étude du projet d'agrandissement du collège Henri Dès, selon les travaux tels que décrits dans le préavis ci-dessus, n° 02.05/19
2. Le comité de direction de l'ASIGE est autorisé à louer les surfaces aux conditions habituelles selon le tableau présenté.

Champagne

La commune de Champagne est autorisée à poursuivre l'étude du projet selon les travaux tels que décrits dans le préavis ci-dessus n° 02.05/19

D'après ces conclusions, seule le préavis de Champagne demande une autorisation juste pour poursuivre l'étude du projet.

M. J. Favre (Provence) reproche à M. le Président de pas avoir ouvert la discussion sur les 2 préavis avant de passer au vote.

M. le Président rappelle qu'il s'agissait de voter une entrée en matière et non pas le contenu du projet, comme l'a suggéré l'assemblée au début de cette séance. Ce n'est donc pas le projet qui a été voté mais juste le report de sa discussion à une autre date.

M. M. Pellet (Novalles) propose de revoter le préavis concernant le projet de Champagne.

M. le Président demande à l'assemblée si elle est d'accord de revoter le préavis de Champagne.

M. H. Cornaz (Grandson) rappelle qu'au début de cette séance, il a été claire que les préavis 2 et 3 seraient mis entre parenthèse, et qu'il faudrait les étudier pour que l'assemblée sache sur quoi voter, mais qu'on ne peut pas voteront objet et faire marche arrière par la suite. D'ailleurs la commune de Grandson a dû aussi préparer un préavis sur un projet qui est en cours pour satisfaire la demande du Conseil.

M. le Président dit qu'il est tout à fait d'accord et qu'il ne revient pas sur le préavis 2 de Concise car ce point est clos. Mais il semblait qu'avant de clore la discussion sur le préavis de Champagne, il y ait un doute au sein de l'assemblée, c'est pourquoi il a demandé à à cette dernière si elle souhaitait le revoter.

M. F. Payot (Grandson) intervient pour dire que lui a voté une fois sur le préavis de Champagne et que c'est fait. Il comprend que le résultat de vote ne plaise pas à M. F. Gagnebin, mais précise-t-il sa réaction a eu lieu après le vote. Il ne faut, par conséquent pas faire marche arrière et revoter, mais plutôt définir dans quelles conditions ces préavis seront remis en discussion prochainement, tout en nommant une commission pour les étudier et présenter des rapports.

M. F. Gagnebin (Champagne) reconnaît qu'effectivement, il a réagi après que la discussion soit close. Mais il dit qu'il aurait aimé avoir la parole avant le vote pour pouvoir expliquer la situation de Champagne et que c'est le problème de cette assemblée.

M. le Président rappelle qu'en début de séance l'assemblée a accepté de siéger mais de décider après d'entrer ou pas en matière pour les 2 préavis qui posaient problème, il n'y a pas lieu d'ouvrir une discussion si l'assemblée doit juste décider de traiter ou pas le sujet. Il propose donc de trouver une date proche pour une assemblée extraordinaire et de nommer une commission pour étudier ces deux objets.

12. Révision des statuts : état du dossier et vote

La comité de direction n'a pas de nouvelles à communiquer donc c'est le statu quo.

13. Communications du Comité de direction

La comité de direction n'a pas de communications à faire.

14. Divers et propositions individuelles

M. le Président annonce qu'il a reçu une proposition individuelle, dans les délais, de la part de la commune de Valeyres-sous-Montagny et passe la parole à Mme S. Roulet (Valeyres-sous-Montagny).

Mme S. Roulet propose que les communes fassent leurs propositions de nouveaux membres du comité de direction pour la séance extraordinaire du Conseil.

M. le président répond qu'il a prévu d'envoyer l'invitation aux communes prochainement.

Elle dit que sa commune a reçu un courrier électronique de la préfecture concernant le déplacement des élèves lors de la manifestation en rapport avec les jeux olympiques 2020 du 19 septembre, elle propose de faire un transport groupé avec tous les élèves des différentes communes qui participent à la manifestation, elle demande si l'ASIGE pourrait demander à CarPostal de mettre à disposition un bus.

M. le Président propose de transmettre cette proposition à toutes les communes et voir lesquelles seraient intéressées.

M. S. Silvani propose de nommer la commission ad hoc pour étudier les 2 préavis et de fixer la prochaine séance extraordinaire.

Sont nommés à la commission ad hoc:

- Mme A.C. Cosandey (Omnens)
- Mme C. Thévenaz (Fiez)
- M. P-A Lunardi (Montagny)
- M. M. Pellet (Novalles)
- M. J. Favre (Provence)

M. F Gagnebin (Champagne) propose de modifier la conclusion du préavis 03_05.19 en supprimant la phrase (l'exécution des travaux) car elle prête à confusion, il s'agit d'autoriser la poursuite de l'étude seulement.

Le séance du conseil extraordinaire est fixée au 10 juillet 2019 à 20h00 à la salle du battoir de Villars-Burquin dans la commune de Tévenon.

M. S. Silvani fait remarquer que lors de la commission du budget, les personnes qui ont été convoquées avaient l'air surprises, il demande s'il y a une liste avec les membres des commissions et si ces personnes sont informées de cet état de fait.

M. le Président répond que la commission du budget est nommée une fois par année par le bureau et que les membres de la commission ont été avertis fin avril début mai.

Les personnes concernées disent ne rien avoir reçu, ne pas comprendre leurs rôles dans la commission du budget et se demandent pourquoi ce n'est pas la commission de gestion qui s'occupe du budget.

M. le Président répond que selon les statuts, c'est à la commission du budget de le faire mais promet d'apporter une réponse claire pour le prochain Conseil.

M. le Président communique la date du prochain Conseil Intercommunal soit Mercredi 4 décembre 2019 et c'est la commune de Bonvillars qui se propose d'accueillir cette prochaine séance.

M. le Président lève la séance à 22h40 et invite l'assemblée à un apéro offert par la commune de Concise.

Le Président



Jean-Philippe Petitpierre

La Secrétaire



Khadija Röthlisberger

Grandson, le 12 juin 2019

PREAVIS n° 4.06/19
Budget pour l'année scolaire
2019 - 2020

Afin d'établir un budget plus précis, de nouveaux comptes ont été créés pour l'exercice de l'année scolaire 2019-2020. Ce budget est établi sur la base de 1'440 élèves dont 1'100 en primaire (cycle 1-8) et 340 en secondaire (cycle 8-11).

Nous avons aussi tenu compte de l'arrêté fédéral sur la gratuité de l'école.

Les demandes formulées par le Conseil de direction ont également été prises en considération par le CoDir de l'ASIGE.

Quelques commentaires :

Autorités, Direction et secrétariat, service financier

- 101.310.2 *Fourniture enseignement ce poste est supprimé car pas utilisé*
- 102.314 *Entretien immeuble (Exploitation pavillons Borné-Nau) ce poste est déplacé au 352.353*
- 102.314.2 *Participation engin de gym (Exploitation pavillons) ce poste est déplacé au 352.353*
- 102.318.1 *Assurances (choses, mobilier, immeuble, RC) ce poste est déplacé au 35*
- 102.318.5 *Honoraires et prestations de service : la prestation de la bourse a été réévaluée à Fr. 35'000.00*
- 102.318.9 *Ce poste est en forte augmentation suite à la mise en place des patrouilleurs à Corcelles, Grandson, Champagne, Montagny, Tevenon.*
- 102.319 *Prestations de tiers ce poste est supprimé depuis 2018-2019*
- 102.319.2 *Liaison internet dans les bâtiments (bornes Wifi) ce poste est déplacé en 35*
- 102.319.3 *Honoraire pour étude ce poste est déplacé en 102.318.5*

Enseignement primaire

- 110.316 *Location des classes ce poste est déplacé sous 354*
- 110.318 *Contrôle dentaire (lequel a lieu tous les deux ans).*
- 110.352 *Enseignement externe ce poste est en augmentation*
- 110.365.1 *Activités sportives et camps est en augmentation suite à la nouvelle répartition primaire 1-8 secondaire 9-11 et à l'arrêté fédéral sur la gratuité à l'école*
- 110.365.4 *Transports activités annexes est un nouveau poste pour déclarer les transports sur les dépenses thématiques*

Enseignement secondaire

- 120.316 Location des classes ce poste est déplacé sous 354.316.1
120.318 Contrôle dentaire (lequel a lieu tous les deux ans).
120.318.3 Activités parascolaires sont en forte augmentation par regroupement de Courts fac + petit cœur + impro avec une fréquentation de 2 à 3 fois par semaine
120.365.1 Activités sportives et camps est en diminution suite à la nouvelle répartition primaire 1-8 secondaire 9-11
120.465.1 Subsidés & participations (activités et camps) sont en diminution suite à la nouvelle répartition primaire 1-8 secondaire 9-11 et à l'arrêté fédéral sur la gratuité à l'école

Borné Nau A

- 121 Tous les postes 121.xxx sont déplacés sous le 351.

Devoirs surveillés

- 130.306 Photocopies et petits achats divers ce poste est nouveau
130.310 Frais de kilomètres ce poste a été splitté avec le 130.306 en rapport au budget 2018-2019

140

Ce poste est supprimé car la tâche est transférée au RAdEGE

Bâtiments

Tous les postes bâtiments sont déplacés afin d'avoir une vision directe et précise des charges ou des locations par commune.
A noter la charge pour la location et les coûts d'entretien s'élevèrent à Fr. 2'395'705.00 contre Fr. 2'486'100.00 au budget 2018-2019.

En conclusion, nous vous proposons de prendre l'arrêté suivant :

Le conseil intercommunal, vu le rapport du Comité de direction, ouï le rapport de sa commission,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, adopte le budget de l'exercice 2019-2020 tel que proposé par le Comité de direction dans son rapport du 12 juin 2019.

Total des revenus : CHF 63'800.00. Total des dépenses : CHF 4'830'300.00. Le montant pour la participation des communes s'élève à CHF 4'766'500.00.

Au nom du comité de direction :



S. Silvani
Président



C. Jacot
Secrétaire

Rapport de la commission du budget concernant le préavis du budget de l'ASIGE pour l'année scolaire 2019-2020

La commission s'est réunie le jeudi 13 juin 2019 à 19h00 au collège de Borné-Nau A.

Membres de la commission présents : Madame Antoinette Derosa-Favre, Monsieur Vincent Lebet et Monsieur Jonathan Payot, rapporteur

Membres du comité présents : Monsieur Stéphane Silvani et Monsieur Francesco Di Franco

Une présentation détaillée du budget est faite par Monsieur Silvani et Monsieur Di Franco.

Le nouveau plan comptable a pour but de mieux distinguer les comptes concernant les cycles primaires des cycles secondaires. Suivant ainsi les mêmes logiques que l'organisation scolaire, les chiffres liés aux années 7 et 8 sont passés du cycle secondaire au cycle primaire. Afin de mieux connaître les coûts liés à chaque bâtiment, ceux-ci font également l'objet d'une nouvelle répartition.

Les éléments importants du budget qui ont été relevés par la commission sont les suivants :

Nous constatons une augmentation importante sur la position 110.365.1, d'une part, provenant de la nouvelle répartition dans le cycle primaire 7-8P, d'autre part, sur la base de l'arrêté fédéral concernant la gratuité de l'école. A cause de ces modifications, il est difficile de comparer les comptes concernés avec les années précédentes et de chiffrer exactement cette hausse.

Dans son total, le budget 2019-2020 se retrouve inférieur à celui 2018-2019. Le but du Comité de direction est d'établir un budget plus proche de la réalité en se basant d'avantage sur les comptes des années précédentes afin d'éviter de demander une participation trop élevée aux communes en début d'année et de reverser l'excédent en fin d'année.

En plus des explications fournies par le préavis, la commission relève les points suivants :

102.318.5 Les honoraires et prestations de services ont été revus à la baisse, car les nouveaux outils mis en place permettent de rationaliser l'activité.

354.316.1 et 354.316.2 : Location des classes

- La distinction entre les bâtiments primaires et secondaires est établie sur la base d'un inventaire des différentes locations. Chaque bâtiment est soit assigné à du primaire, soit du secondaire.

La commission relève la précision dans toutes les explications fournies par l'ensemble du comité présent et la très bonne maîtrise des comptes.

Basé sur ce qui précède, la commission à l'unanimité des 3 membres présents, recommande d'accepter le préavis tel que proposé, à savoir :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL, vu le rapport du Comité de direction, ouï le rapport de sa commission, considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

Le budget de l'exercice 2019-2020 tel que proposé par le comité de direction dans son rapport du 12 juin 2019 : Total des revenus : CHF 63'800.00. Total des dépenses : CHF 4'830'300.00. Le montant pour la participation des communes s'élève à CHF 4'766'500.00.

Antoinette Derosa-Favre



Vincent Lebet



Jonathan Payot, rapporteur



Grandson, le 12 juin 2019

PREAVIS n° 1.05/19

**Bâtiment multi-usage
Site Borné Nau, Grandson**

Préambule

La commune de Grandson, pour répondre à de multiples demandes, doit construire un nouveau bâtiment sur une parcelle affectée en zone d'utilité publique. L'Association Scolaire Intercommunale Grandson et Environs (ASIGE) souhaite profiter de cette opportunité dans le cadre de sa stratégie de regroupement des lieux d'enseignement.

Un bâtiment multi-usage sera construit dans le secteur de Borné-Nau. Ce projet devrait être achevé pour la rentrée scolaire 2021.

Description du projet

Lors de la réalisation du collège Borné-Nau A, nous avons construit uniquement des salles de classe pour le secondaire de première étape, au vu du plafond financier des statuts.

Il avait été convenu que, afin de poursuivre le rapatriement des classes secondaires sur le site de Borné-Nau et de démolir les pavillons provisoires, de nouvelles salles seraient construites dans l'avenir. De plus, il s'est révélé que le site de Borné-Nau aurait également besoin de nouveaux locaux pour l'économat, qui seraient plus adaptés pour les livraisons et dotés d'un local de secrétariat avec fenêtre.

La commune, lors de l'établissement du plan de quartier, a prévu les lieux d'implantation de deux bâtiments supplémentaires dans le but de permettre de compléter des besoins, entre autres scolaires.

Le SDIS a également formulé à plusieurs reprises son besoin de pouvoir loger son nouveau matériel d'intervention, les garages actuels ne permettant pas l'accès en hauteur à tous les véhicules. Le regroupement sur Grandson est moins onéreux que de construire des casernes neuves, ailleurs dans la région.

Le CMS ayant aussi besoin de nouveaux locaux plus vastes pour notre région, a été d'accord provisoirement de loger en Chamard. La commune Grandson s'est engagée à leur trouver de nouveaux espaces. Nous souhaitons ainsi que notre région reste desservie de façon plus proche par notre CMS.

Le projet de CAD vise à fournir pour la commune de Grandson et surtout ses bâtiments (principalement scolaires), une solution de chauffage plus écologique et durable par l'installation d'une chaudière à plaquettes (bois). L'entier des bâtiments scolaires seront ainsi raccordés d'ici 2021. Les plaquettes proviendront de nos forêts essentiellement.

L'occasion est également, avec les divers bâtiments scolaires et communaux du site, de mettre en place un Microgrid (panneaux solaires) qui sera construit et financé par Romande énergie. Nous aurons sur l'entier du site une alimentation directement solaire et avec une possibilité d'économie par la négociation d'achat électrique complémentaire de gros consommateur. Les panneaux seront installés sur la salle triple.

Le travail nécessite une collaboration étroite entre la municipalité de Grandson, la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO), la direction de l'établissement scolaire de Grandson, ainsi que des divers autres intervenants.

Démarches

Le bureau d'architecte Polygone Architecture et Associés SA, à Payerne, a réalisé un plan du futur bâtiment, permettant de définir une première estimation du coût. Ensuite, à la demande de la Fondation de prévoyance Romande Energie SA, une analyse sommaire des coûts a été effectuée par l'Institut pour l'Economie de la Construction SA (IEC), à Morges, rapport résumé ci-dessous.

De nombreuses séances de travail ont réuni les partenaires concernés par cette étude, à savoir la direction de l'établissement par son directeur et une doyenne, des représentants des classes concernées, un représentant du comité directeur, le responsable du service des bâtiments communaux et des représentants du département en charge de l'enseignement dans le canton.

L'occupation du bâtiment peut être calculée comme suit :

Utilisateurs	Surface en m ²	Surface en %
ASIGE	1200 m ²	48%
CMS	590 m ²	23%
SDIS	388 m ²	15%
CAD	337 m ²	14%
Surface total	2515 m²	100%

Devis estimatifs

Description	Remarques de l'IEC	Montants
Travaux préparatoires		523'960.50
Bâtiment		7'403'298.00
Aménagements extérieurs	non évalué, pas de plans précis	296'713.50
Honoraires bâtiment	% sur travaux considéré comme bas	1'255'889.70
Frais secondaires (1.5%)	% trop bas ; devrait être entre 2% et 4%	122'239.50
Réserves (11%)	% haut, confortable	1'044'690.00
Ameublement, décoration	non compris dans le devis	--
Equipements d'exploitation	non compris dans le devis	--
Terrain	mis à disposition par Grandson	0.00
Total TTC		10'646'791.20

Financement

Le projet de bâtiment est financé par le fond de prévoyance de Romande énergie. La commune accorde un droit de superficie gratuit. Ceci principalement au vu du fait que les écoles sont prévues dans le bâtiment. Il n'y a ainsi pas d'endettement direct, ni de cautionnement des communes. La municipalité de Grandson envisage un contrat de 35 ans. A l'échéance, celui-ci revient à la commune qui l'exploite, en attendant en usufruit avec charge d'entretien.

Les équipements scolaires non fixes ne sont pas inclus dans les coûts de construction.

Nous avons ainsi, après consultation des divers partenaires, préalablement établi des descriptifs des besoins de chaque entité. Nous visons, par ce partenariat public-privé, à compléter les besoins recensés sans endettement direct mais bien avec des charges nouvelles. Celles-ci sont partiellement compensées par quelques diminutions de coûts pour l'ASIGE (pavillons) et surtout une finalisation du regroupement secondaire sur un site.

Estimation des frais de location annuels, selon la répartition actuellement utilisée pour les autres bâtiments loués par l'ASIGE :

Montant total de l'investissement (48%)	5'110'560.00	
Amortissements 30 ans		170'352.00
Intérêts (1.5%)		76'658.40
Entretien (2%)		102'211.20
Montant de la location annuelle		349'221.60

Répartition par commune :

	Pop. au 31.12. 2018	Répartition prorata population	Nbre élèves	Répartition prorata élèves	TOTAL	Coût par habitant	Coût par élève
Bonvillars	505	CHF 7 652,39	69	CHF 7 854,07	CHF 15 506,46	CHF 30,71	CHF 224,73
Champagne	1034	CHF 15 668,45	153	CHF 17 415,55	CHF 33 084,00	CHF 32,00	CHF 216,24
Concise	995	CHF 15 077,48	131	CHF 14 911,35	CHF 29 988,83	CHF 30,14	CHF 228,92
Corcelles	401	CHF 6 076,45	58	CHF 6 601,97	CHF 12 678,42	CHF 31,62	CHF 218,59
Fiez	447	CHF 6 773,50	79	CHF 8 992,34	CHF 15 765,84	CHF 35,27	CHF 199,57
Fontaines.	218	CHF 3 303,41	36	CHF 4 097,78	CHF 7 401,18	CHF 33,95	CHF 205,59
Giez	412	CHF 6 243,14	46	CHF 5 236,05	CHF 11 479,18	CHF 27,86	CHF 249,55
Grandevent	238	CHF 3 606,47	34	CHF 3 870,12	CHF 7 476,59	CHF 31,41	CHF 219,90
Grandson	3360	CHF 50 914,89	421	CHF 47 921,22	CHF 98 836,11	CHF 29,42	CHF 234,77
Montagny	738	CHF 11 183,09	110	CHF 12 520,98	CHF 23 704,08	CHF 32,12	CHF 215,49
Mutrux	158	CHF 2 394,21	23	CHF 2 618,02	CHF 5 012,24	CHF 31,72	CHF 217,92
Novalles	101	CHF 1 530,48	16	CHF 1 821,23	CHF 3 351,71	CHF 33,19	CHF 209,48
Onnens	494	CHF 7 485,70	63	CHF 7 171,11	CHF 14 656,81	CHF 29,67	CHF 232,65
Orges	332	CHF 5 030,88	49	CHF 5 577,53	CHF 10 608,40	CHF 31,95	CHF 216,50
Provence	373	CHF 5 652,16	21	CHF 2 390,37	CHF 8 042,53	CHF 21,56	CHF 382,98
Tévenon	877	CHF 13 289,39	129	CHF 14 683,70	CHF 27 973,09	CHF 31,90	CHF 216,85
Valeyres	708	CHF 10 728,49	72	CHF 8 195,55	CHF 18 924,05	CHF 26,73	CHF 262,83
Vugelles	132	CHF 2 000,23	24	CHF 2 731,85	CHF 4 732,08	CHF 35,85	CHF 197,17
TOTAL	11 523	CHF 174 610,80	1 534	CHF 174 610,80	CHF 349 221,60	CHF 30,31	CHF 227,65

Conclusions

L'ASIGE est convaincue que par la réalisation de ce projet, elle apporte une réponse aux nouvelles lois LEO, en favorisant le regroupement scolaire. Une amélioration des qualités énergétiques des bâtiments et un équipement permettant l'accès de toutes les salles scolaires aux personnes à mobilité réduite seront réalisés. Par la même occasion, elle apporte une réponse aux personnes qui, ces dernières années, ont exprimé leurs inquiétudes quant aux conditions offertes à l'enseignement et aux élèves dans nos locaux scolaires.

La démolition des pavillons sera réalisée par l'ASIGE, qui en est propriétaire.

En conclusion :

Le comité directeur de l'ASIGE vous demande d'autoriser l'étude et l'exécution des travaux décrits dans le présent préavis, en prenant l'arrêté suivant :

L'ASIGE, sur proposition du comité directeur, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1^{er} : La commune de Grandson est autorisée à poursuivre l'étude et la construction du projet de bâtiment multi-usages, selon les travaux tels que décrits dans le préavis ci-dessus, n° 01.05/19.

Article 2 : Le comité de direction de l'ASIGE est autorisé à louer les surfaces aux conditions habituelles, selon le tableau présenté.

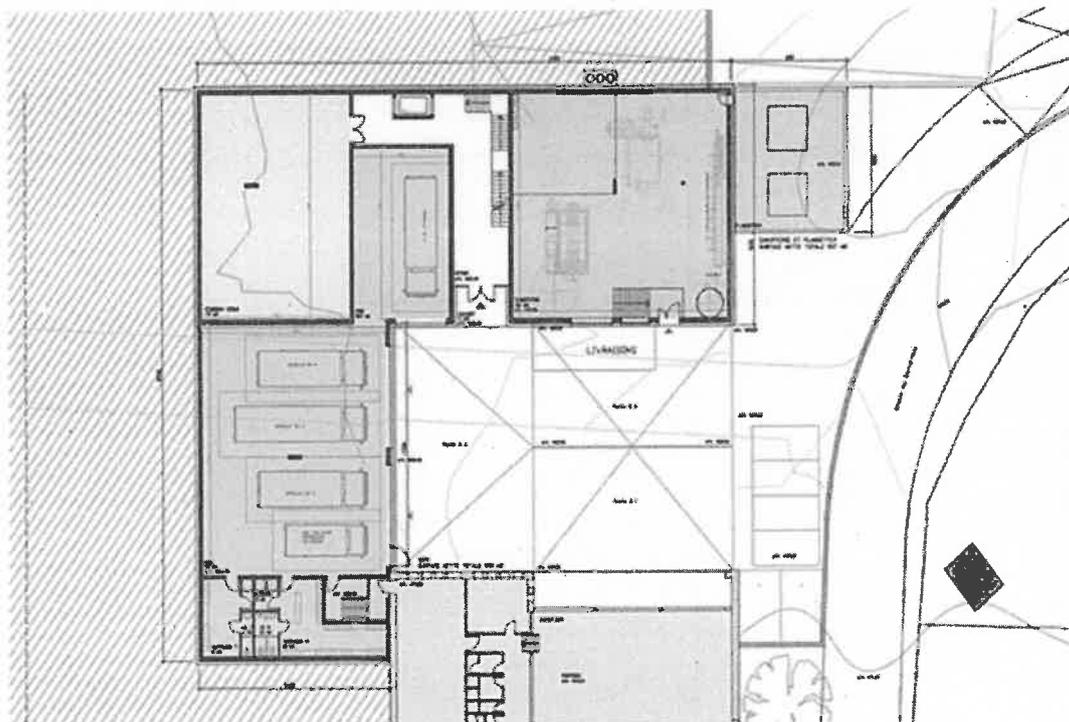
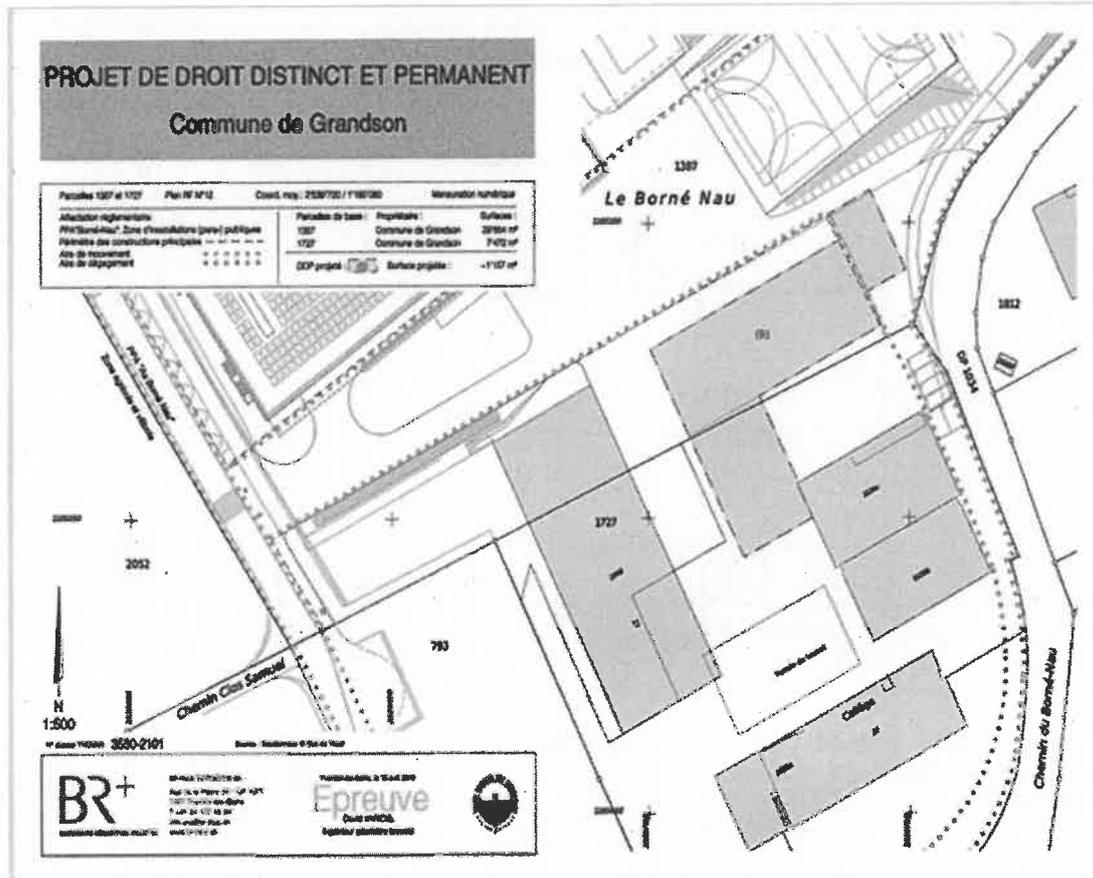
Au nom du comité de direction :

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Silvani".

S. Silvani
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Jacot".

C. Jacot
Secrétaire



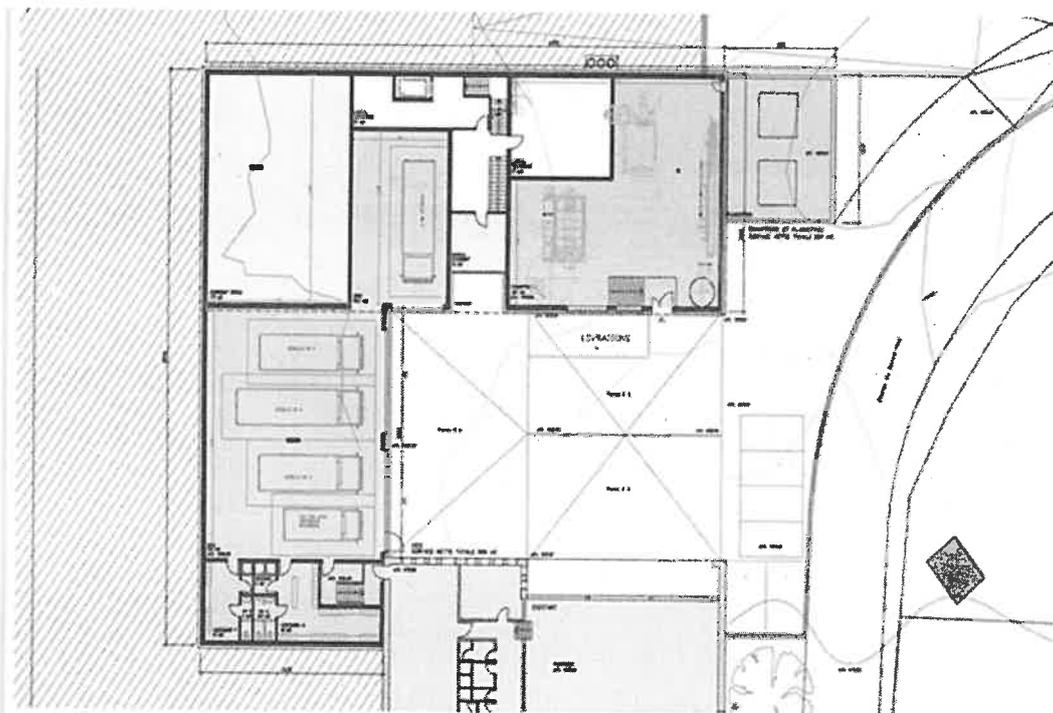
SOUS-SOL

Pyrygène Architecture et Associés SA
Rue des Granges 24 1510 Pully
T 026 840 65 92 F 026 860 17 13

Site de Borné-Nau



IV AFFAIRE : 1288
SCHELLE : 1/200
DATE : 19.06.2016
DESSIN : AJ



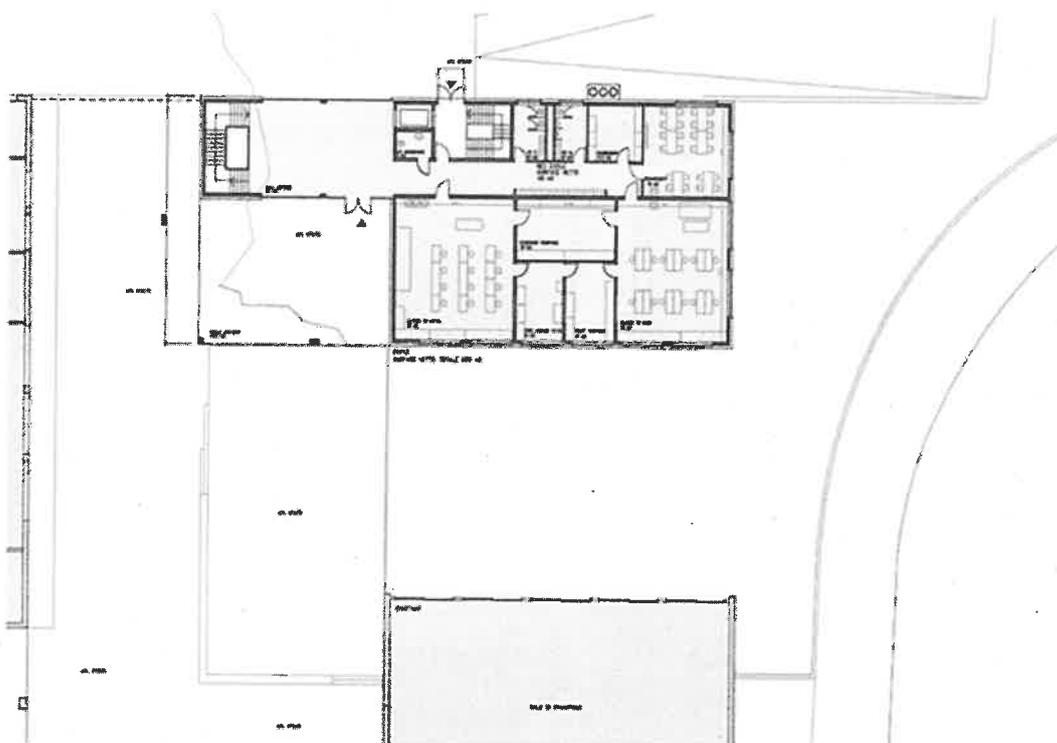
ETAGE INTERMEDIAIRE

Polygone Architecture et Associés SA
Rue des Granges 24 1520 Payotte
T 026 980 88 82 F 026 880 12 13

Site de Borné-Nau



AFFAIRE	:	1288
ECHELLE	:	1/200
DATE	:	19.06.2018
DESSIN	:	AJ



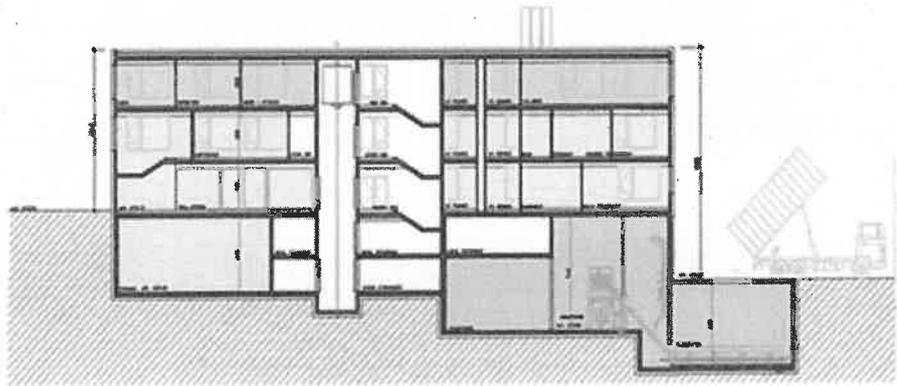
REZ-DE-CHAUSSEE

Polygone Architecture et Associés SA
Rue des Granges 24 1520 Payotte
T 026 900 88 82 F 026 880 12 13

Site de Borné-Nau



AFFAIRE	:	1288
ECHELLE	:	1/200
DATE	:	19.06.2018
DESSIN	:	AJ

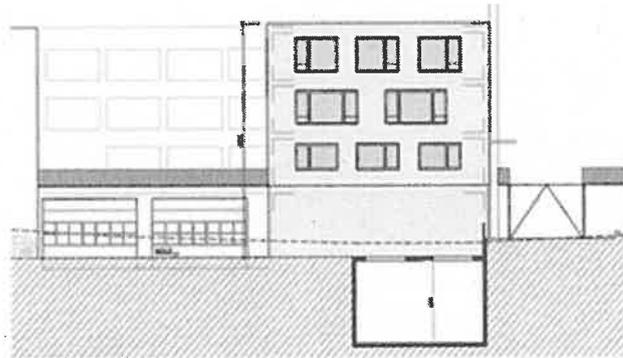


COUPE

Polygone Architecture et Associés SA
Rue des Granges 24 1530 Payerne
T 026 660 66 62 F 026 660 17 12

Site de Borné-Nau

AFFAIRE : 1206
ECHELLE : 1/200
DATE : 19.06.2019
DESSIN : AJ



FACADE EST

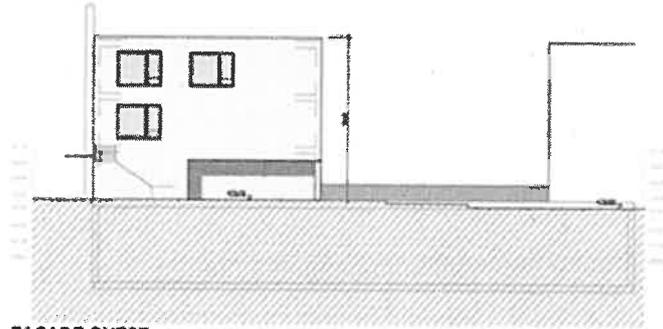


FACADE NORD

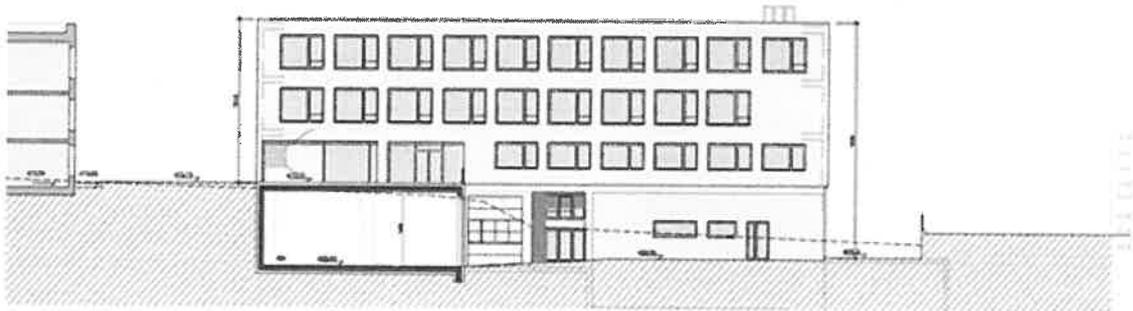
Polygone Architecture et Associés SA
Rue des Granges 24 1530 Payerne
T 026 660 66 62 F 026 660 17 12

Site de Borné-Nau

AFFAIRE : 1206
ECHELLE : 1/200
DATE : 19.06.2019
DESSIN : AJ



FACADE OUEST



FACADE SUD

Site de Borné-Nau



Polygone Architecture et Associés SA
 Rue des Granges 24 1530 Payerne
 T 026 662 69 62 F 026 666 17 13

AFFAIRE	:	1288
ÉCHELLE	:	1/200
DATE	:	12.06.2018
DESIGN	:	AJ

Rapport de la commission du budget concernant le préavis no 1.05/19 concernant le bâtiment multiusage, Site Borné Nau, Grandson

La commission s'est réunie le jeudi 13 juin 2019 à 19h00 au collège de Borné-Nau A.

Membres de la commission présents : Madame Antoinette Derosa-Favre, Monsieur Vincent Lebet et Monsieur Jonathan Payot, rapporteur

Membres du comité présents : Monsieur Stéphane Silvani et Monsieur Francesco Di Franco

Une présentation du préavis no 1.05/19 est faite par Monsieur Silvani et Monsieur Di Franco, faisant suite à la demande lors de la dernière Assemblée générale.

L'ASIGE souhaitant profiter de l'opportunité offerte de pouvoir regrouper ses lieux d'enseignement, aimerait pouvoir louer des surfaces dans le bâtiment multi-usage, qui permettrait de rapatrier les classes secondaires qui sont actuellement dans les pavillons provisoires, mais également d'y prévoir l'économat, qui serait plus adapté pour les livraisons et un secrétariat avec fenêtre.

Les surfaces sont réparties sur la base de l'occupation proposée et une estimation des devis est exposée dans le préavis. Il est également fait une estimation de répartition des coûts par commune et du montant de la location annuelle par l'ASIGE.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la LEO, favorisant le regroupement scolaire.

Basé sur ce qui précède, la commission à l'unanimité des 3 membres présents, recommande d'accepter le préavis tel que proposé, à savoir :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL, vu le rapport du Comité de direction, ouï le rapport de sa commission, considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

Le préavis no 1.05/19 Bâtiment multi-usage Site Borné Nau, Grandson tel que proposé par le comité de direction.

Antoinette Derosa-Favre



Vincent Lebet



Jonathan Payot, rapporteur



